

trouverons la clé d'un monde pacifique. Lorsqu'on leur dit la vérité et qu'on leur permet de demeurer en contact, les peuples se rejoignent à travers les barrières, et forgent des liens bien plus solides que ceux que les gouvernements pourront jamais nouer. Quand on empêche les gens de voyager, de rendre visite aux membres de leur famille, d'entretenir des contacts normaux, de pratiquer librement leur religion, de parler leur langue ou d'observer leur culture —, on engendre la crainte, le ressentiment et l'instabilité. Lorsque tomberont les barrières artificielles et arbitrairement imposées, que les personnes, les idées et l'information pourront circuler sans restrictions et que la liberté ne sera plus un vain mot, alors il n'y aura pas de limite à ce que nous pourrions accomplir.

Certains États participants en ont pris conscience au cours des deux dernières années. Mais nous devons aussi nous rappeler des cas où les changements n'ont pas répondu aux attentes et aux engagements, et ce qui reste à faire. La franchise et l'ouverture d'esprit ont beaucoup contribué au succès que nous connaissons aujourd'hui. Nous devons persister dans cette voie.

Tous les États participants n'ont pas fait les mêmes progrès. Même dans ceux où des réformes sont en cours, il subsiste des poches de résistance et il n'est pas rare que l'on retombe dans les erreurs du passé. Dans certains pays, les personnes appartenant à des minorités et les croyants continuent d'être harcelés et persécutés; on cherche à nier leurs droits, voire leur existence même, et à faire disparaître leur identité culturelle et religieuse. Les restrictions sévères sur le plan de l'émigration perpétuent dans certains pays les souffrances humaines qu'entraîne la séparation forcée des familles.

Dans certains pays, les gens continuent d'être punis pour avoir voulu exercer le droit de connaître leurs droits et d'agir en conséquence, pour avoir critiqué leur gouvernement ou pour s'être livrés à des activités prétendument subversives. En fait, au moment même où nous adoptions ce Document de clôture prospectif, un État participant foulait aux pieds, à Prague, ses engagements anciens et nouveaux en se livrant à des actes de violence contre des groupes qui se prévalaient pacifiquement des droits qui leur sont reconnus par l'Acte final d'Helsinki et le Document de clôture de Vienne.

Un autre État participant — au mépris de la tradition et des procédures de la CSCE, et bien qu'ayant donné son consensus à l'ensemble du Document de clôture — a déclaré qu'il n'assumait

aucun engagement quant à la mise en œuvre des dispositions qu'il jugeait « inadéquates ». En adoptant cette attitude, le gouvernement de la Roumanie semble vouloir considérer le Document de Vienne comme un éventail d'options parmi lesquelles il choisirait celles qu'il lui conviendrait d'appliquer. À l'évidence, cette interprétation est insoutenable. Nos engagements au titre de la CSCE, élaborés par voie de consensus, sont indivisibles. C'est pourquoi mon gouvernement estime que tous les États participants doivent mettre en œuvre la totalité des engagements énoncés dans le Document de clôture de Vienne, auxquels nous avons tous souscrit par consensus.

Les gouvernements de ces États devront décider au cours des prochaines années s'ils veulent s'engager dans la voie de la réforme et du renouveau ou s'accrocher à des politiques et à des méthodes non seulement déplaisantes, mais de toute évidence dépassées et inefficaces. Pour sa part, le Canada continuera d'encourager le changement, de critiquer les manquements et de prêcher la levée des barrières. Nous n'avons nullement le désir d'imposer notre système ou nos valeurs à quiconque, mais nous sommes convaincus que la stabilité et la sécurité ne seront assurées en Europe que lorsque tous ses citoyens connaîtront la liberté et la dignité personnelle et se sentiront à l'abri de l'exercice arbitraire du pouvoir par l'État.

Avant de conclure, je voudrais rendre un hommage tout particulier au gouvernement de l'Autriche pour son hospitalité exemplaire, l'ouverture nouvelle qu'il a su donner au processus de la CSCE et la détermination avec laquelle il a encouragé les progrès à divers moments-clés de la Réunion. Je voudrais également me joindre à mes collègues pour exprimer mes remerciements les plus sincères au Secrétaire exécutif, M. Liedermann, et à ses collaborateurs efficaces et courtois pour leur dévouement infatigable. Je voudrais enfin souligner le rôle crucial qu'ont joué nos collègues des pays neutres et non alignés, qui ont offert les services de coordonnateurs compétents et dévoués et se sont acquittés de la tâche difficile et délicate qui consistait à incorporer le fruit de nos discussions dans les diverses ébauches du Document de clôture.

Monsieur le Président, la Réunion de suivi de Vienne nous a apporté un nouveau cadre, de nouveaux mécanismes et de nouveaux moyens pour renforcer la sécurité et la coopération en Europe sur un vaste front. Elle nous a permis de convenir d'un programme équilibré, varié et utile d'activités complémentaires au nombre desquelles figurent des réunions

innovatrices comme le Forum de l'information à Londres et le Colloque sur l'héritage culturel à Cracovie. La Réunion nous a aussi fourni des critères plus précis pour mesurer la mise en œuvre des engagements souscrits au titre de la CSCE et encourager de nouveaux progrès. Les possibilités et les défis qui nous attendent sont vraiment énormes. Membre actif et dévoué de la CSCE, le Canada sera au rendez-vous. » □

*Voici quelques points saillants du Document de clôture de Vienne :*

— En ce qui concerne la sécurité militaire, il est prévu deux séries de négociations distinctes, à savoir :

— des négociations visant à tirer parti des résultats déjà obtenus à la Conférence de Stockholm dans le but d'élaborer des mesures de confiance et de sécurité destinées à réduire le risque de confrontation militaire en Europe;

— et, également dans le cadre de la CSCE, des négociations autonomes entre les 23 pays membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie en vue d'éliminer toute capacité d'agression à grande échelle et de parvenir à un équilibre des forces armées conventionnelles avec des arsenaux réduits.

— En ce qui concerne les droits de l'homme et la coopération humanitaire, les gouvernements ont convenu :

— de respecter le droit de leurs citoyens de participer activement à la promotion des droits de l'homme; de veiller à ce que les personnes qui exercent leurs droits ne subissent de ce fait aucune discrimination; de veiller à ce que des recours soient à la disposition de ces personnes, y compris le droit de faire appel devant des organismes gouvernementaux ou judiciaires et le droit d'être entendues équitablement; de reconnaître le rôle que jouent les ONG et les individus dans la promotion des droits de l'homme et de leur permettre d'avoir accès à l'information, de nouer des contacts et de s'exprimer librement;

— d'assurer la liberté de religion et d'empêcher toute discrimination à l'encontre d'individus ou de communautés de croyants; de reconnaître le statut des communautés de croyants et de respecter leur droit à établir des lieux de culte, à décider de leurs structures institutionnelles, à posséder des livres sacrés et des publications dans la langue de leur choix, à nommer leur personnel selon leurs règles propres et à recevoir des contributions financières;

— de protéger les droits de l'homme des minorités; de promouvoir leur identité et leur expression culturelle; et de leur permettre d'établir des contacts avec des groupes de même ethnie dans d'autres pays;